

Doudeville



Capitale du lin

Conseil Municipal du 08 juin 2016

A 20H00

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE-RENDU

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. MALANDRIN	X			
M. GEMEY	X			
Mme CUADRADO	X			
M. LAURENT	X			
Mme GUENOUX	X			
M. DEFRANCE	X			
Mme TERRY	X			
M. METAIS	X			
M. FORTIN	X			
Mme PAIGNE	X			
M. MERIT	X			
M. DUTHOIT	X			
Mme HENRY	X			
M. LEBOUCHER		X		M. LAURENT
Mme LEMOINE	X			
Mme CHANEL	X			
Mme DUMAS		X		M. GEMEY
Mme PETIT	X			
M. DURÉCU		X		Mme LECLERC
M. PERCHE	X			
Mme FICET	X			
M. ORANGE	X			
Mme LECLERC	X			

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : Pauline PETIT

PREAMBULE : Intervention de M. GEMEY

Etat-civil et manifestations.

Naissances :

Luna QUILLET, le 20 avril 2016 ;

Louise IDIRI, le 23 avril 2016 ;

Lana BOUVARD, le 28 avril 2016 ;

Lyam HUARD, le 14 mai 2016 ;

Décès :

Jean PROCUREUR, le 19 avril 2016 ;

Solange QUEVILLY, le 12 mai 2016 ;

Jean-Yves DURAND, le 22 mai 2016 ;

Mariages :

Elise PETIT et Jean-Christophe LEMESLE, le 16 avril 2016 ;

Sophie DESMET et Stéphane LOPEZ, le 30 avril 2016 ;

Isabelle RAIMBOURG et Nicolas GAROT, le 04 juin 2016.

Agenda des manifestations

- 11/06 : Célébration des combats de Juin 1940 et hommage au Colonel Person et à ses hommes
- 12/06 : Dimanche musicaux par l'école de musique
- 12/06 : Concert de la « Renaissance » en l'église de Bermonville
- 13/06 : Inauguration des travaux d'aménagement de la déchetterie communautaire
- 17, 18 et 19/06 : Fête du Lin
- 21/06 : Fête de la musique
- 22/06 : Réunion des Maires concernant les frais de scolarité
- 23/06 : Remise des diplômes de la prévention routière
- 24 et 25/06 : Gala de danse de Doudeville Accueil
- 24/06 : AG de l'USD
- 25/06 : AG de Judo et remise des ceintures
- 28/06 : Remise des dictionnaires
- 29/06 : Concert de fin d'année de l'école de musique
- 30/06 et 01/07 : Contes musicaux des écoles
- 30/06 : Conseil Municipal

1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 14 AVRIL 2016 :

L'examen et le vote du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 avril dernier est reporté au prochain Conseil Municipal.

2) SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT DU CIMETIERE (POUR INFORMATION) :

Présentation par Madame Cuadrado du schéma directeur d'aménagement du cimetière. Les futurs aménagements du cimetière concernent principalement la reprise du drainage existant qui ne fonctionne pas, des modifications du caveau d'attente avec création d'une réserve, d'un abri et de WC avec accès PMR.

3) DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES DES LISTES ELECTORALES :

En vue de la révision et de la refonte des listes électorales qui entreront en vigueur le 1^{er} mars 2017 et seront donc utilisées pour les élections législatives et présidentielles, il s'agit de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour chaque bureau de vote de la commune.

Délégués de l'administration au sein des commissions administratives chargées de l'établissement et de la révision des listes électorales pour l'arrondissement de Rouen

Communes 2016	N°/BC	Adresse des bureaux de vote 2015	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Doudeville	N°1/BC	Hôtel de Ville – Place du Général de Gaulle	Erick MALANDRIN	Philippe METAIS
Doudeville	N°2	Ecole Joseph Breton – Rue Augustin Lemerrier	Emeric GEMEY	Gisèle CUADRADO
Doudeville	N°3	Vautuit – Hameau de Vautuit	Arnaud LAURENT	Eric DUTHOIT
Doudeville		Liste générale	Erick MALANDRIN	Emeric GEMEY

AVIS ET VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Présents : 20

Exprimés : 23

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 5

Les membres du Conseil Municipal, par 18 voix pour et 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) acceptent la désignation des délégués.

4) PROJET DE PERIMETRE DE FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES PLATEAU DE CAUX - YERVILLE

⋮

Dans le cadre de la loi NOTRe, un arrêté préfectoral du 31 mars 2016 institue un périmètre préalable à la constitution d'une communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes de Yerville – Plateau de Caux et de la communauté de communes Plateau de Caux –Fleur de Lin.

Communauté de communes de Yerville – Plateau de Caux, comprenant les communes de :

Ancretiéville-Saint-Victor	Grémonville
Auzouville-l'Esneval	Hugleville-en-Caux
Bourdainville	Lindebeuf
Butot	Motteville
Cideville	Ouille-l'Abbaye
Criquetot-sur-Ouille	Saint-Martin-aux-Arbres
Ectot-l'Auber	Saussay
Ectot-lès-Baons	Vibeuf
Etouteville	Yerville
Flamanville	

Communauté de communes Plateau de Caux –Fleur de Lin, comprenant les communes de :

Amfreville-lès-Champs	Gonzeville
Anvéville	Harcanville
Bénesville	Héricourt-en-Caux
Berville	Le Torp Mesnil
Boudeville	Prétot-Vicquemare
Bretteville-Saint-Laurent	Reuville
Canville-les-Deux-Eglises	Robertot
Carville-Pot-de-Fer	Routes
Doudeville	Saint-Laurent-en-Caux
Etalleville	Yvecrique
Fultot	

Proposition de délibération

Les membres du Conseil Municipal adoptent le périmètre préalable à la constitution d'une communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes de Yerville – Plateau de Caux et de la communauté de communes Plateau de Caux –Fleur de Lin.

AVIS ET VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur Malandrin précise qu'il s'agit d'un nouveau vote suite à l'arrêté préfectoral. Monsieur Perche rappelle qu'il trouve que le périmètre choisi est trop petit. Il ne comprend pas pourquoi la Communauté de communes d'Yvetot n'en fait pas partie. Monsieur Malandrin lui précise qu'il s'agit d'une décision préfectorale et que c'est donc un vote de principe. Monsieur Perche trouve que c'est une réponse un peu facile et qu'à l'origine, ce sont les Communauté de communes qui ont fait les propositions. Monsieur Malandrin rappelle que c'est le législateur qui a décidé de l'organisation et que l'on se doit de respecter l'organisation tout comme nous respectons votre choix. La loi NOTRe élargit le champ de compétences et modifie quelque peu les modes de gestion mais ce n'est certainement qu'une étape vers une fusion plus importante englobant Yvetot.

Présents : 20

Exprimés : 23

Pour : 18

Contre : 5

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, par 18 voix pour et 5 contre (les membres de l'opposition municipale) adoptent le périmètre préalable à la constitution d'une communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes de Yerville – Plateau de Caux et de la communauté de communes Plateau de Caux –Fleur de Lin.

5) RESTAURATION SCOLAIRE : PROLONGATION DU CONTRAT D'AFFERMAGE, NOUVELLE TARIFICATION ET REORGANISATION :

Le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser la prolongation d'une durée d'un an, du contrat d'affermage établi entre la Commune de Doudeville et la société ANSAMBLE pour l'exploitation de la restauration scolaire.

Dans ce cadre, la tarification doit être revue en tenant compte :

- d'une augmentation de 0,8 % soit la moitié de la revalorisation de prix appliquée au 1^{er} septembre 2015 ;
- d'une réduction des frais de personnel refacturés de l'ordre de 9,6 % correspondant à une réduction de 2 heures de travail journalier. Les frais facturés en 2014-2015 s'élevaient à 34.383 € sur la base de 22,75 heures de travail journalier. Pour l'année scolaire à venir, ces frais sont évalués à 31.374 € sur la base de 20,75 heures de travail journalier ;
- d'un réajustement du prix du repas du Centre de loisirs.

	Nouveau prix HT	Prix 2015-2016 HT
Maternelles	4,63 €	4,60 €
Primaires	4,71 €	4,67 €
Adultes	4,81 €	4,79 €
Primaires Centre de loisirs	4,71 €	4,60 €
Goûters Centre de loisirs	0,37 €	0,32 €

Le personnel communal ou toute autre personne adulte déjeunant au restaurant scolaire se verra systématiquement facturé le repas au prix Adultes.

Le Conseil Municipal doit donner les pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'avenant au contrat d'affermage prolongeant ce dernier pour une durée d'un an et adoptant la nouvelle tarification.

Une réorganisation du temps de travail du personnel de la commune intervenant au restaurant scolaire est donc nécessaire. Il convient donc de réduire le temps de travail journalier de certains agents affectés à la restauration scolaire, selon le détail suivant :

- Sonia DELAFOSSE - 1h
- Sophie GIFFARD - 0.5 h
- Christine ROUGEOLLE - 0,5 h

Proposition de délibération

Le Conseil Municipal adoptent à l'unanimité la nouvelle tarification et donnent les pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'avenant au contrat d'affermage prolongeant ce dernier pour une durée d'un an.

AVIS ET VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur Defrance explique que le contrat actuel avec la société ANSAMBLE arrive à échéance le 31 août 2016 et qu'elle a réalisé un audit. Les agents communaux mangent gratuitement le midi et le coût est donc à la charge de la société. Monsieur Malandrin précise que le manque de temps pour réétudier la gestion de la cantine scolaire justifie le recours à un avenant. La société ANSAMBLE a proposé un avenant d'un an. Cependant les nouveaux tarifs proposés étaient totalement inadmissibles. L'audit a fait apparaître que l'on pouvait réduire le temps de travail des agents communaux intervenants sur le temps du midi. Monsieur Defrance précise qu'il s'agissait d'une augmentation de 20 centimes par repas si nous restions sur le même mode de fonctionnement. Monsieur Malandrin souligne l'effort de la commune qui a un manque à recouvrir de 2.000 €. Monsieur Perche demande ce que va faire le personnel affecté pendant ce temps de réduction ? Monsieur Malandrin répond que ces agents seront réemployés au service de la commune. Monsieur Defrance indique qu'il en a informé les agents concernés. Le temps de présence des instituteurs va également être réduit sur le temps du midi avec comme objectifs une réduction du coût pour la commune mais aussi une plus grande autonomie des petits en maternelle. A titre d'exemple, les enfants de grande section de maternelles mangent au plateau comme les primaires et les résultats sont très positifs à tous les niveaux. Madame Chanel demande si le temps de repas est inchangé ? Monsieur Defrance répond qu'il n'y a pas de changement à ce niveau.

Présents : 20

Exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité la nouvelle tarification et donnent les pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'avenant au contrat d'affermage prolongeant ce dernier pour une durée d'un an.

6) REMISE DES DICTIONNAIRES AUX FUTURS COLLEGIENS : REMBOURSEMENT PAR LES COMMUNES :

Chaque année, la commune de Doudeville remet un dictionnaire à chaque élève de CM2 qui entre en 6^{ème}. Il s'agit d'autoriser le remboursement par chaque commune concernée, de l'achat des dictionnaires selon le détail suivant :

AMFREVILLE-LES-CHAMPS : 5 dictionnaires ;
BENESVILLE : 3 dictionnaires ;
CARVILLE-POT-DE-FER : 1 dictionnaire ;
FULTOT : 4 dictionnaires ;
GONZEVILLE : 1 dictionnaire ;
HEBERVILLE : 1 dictionnaire ;
ROBERTOT : 2 dictionnaires ;
SAINTE-COLOMBE : 1 dictionnaire ;
OUVILLE-L'ABBAYE : 1 dictionnaire.

Pour information, DOUDEVILLE : 23 dictionnaires.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Monsieur Defrance précise que toutes les communes du groupement ne participent pas à ce dispositif. Monsieur Malandrin indique que la remise des dictionnaires aura lieu de mardi 28 juin 2016 à 18h30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : 20
Exprimés : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, autorisent le remboursement de l'achat des dictionnaires par chaque commune concernée.

7) ACHAT DU TERRAIN ABRI A SEL A ROUTES :

La Direction Régionale des services fiscaux a estimé le 31 octobre 2014, à 12.000 € une emprise départementale supportant un abri à sel sis route de Routes à Routes, puis le 30 mars 2016 à 8.000 €.

La Commune, en collaboration avec la Communauté de Communes Plateau de Caux – Fleur de Lin, souhaite se porter acquéreur de ce bien afin d'entreposer le sel nécessaire à l'entretien des routes communales.

La Commune, en collaboration avec la Communauté de Communes Plateau de Caux – Fleur de Lin a proposé au Département une acquisition de ce bien pour un prix de 8.000 €, par acte administratif, avec une participation de chaque acheteur à hauteur de 50 %.

DECISIONS

Le Conseil Municipal, en collaboration avec la Communauté de Commune Plateau de Caux – Fleur de Lin décide de se porter acquéreur du terrain sis à Routes, d'une superficie de 1045 m² supportant un dépôt à sel.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces contractuelles nécessaires à l'accomplissement de cette acquisition.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Monsieur Malandrin précise que le Conseil Municipal a déjà délibéré à ce sujet mais la délibération doit être parfaitement identique à celle de la Communauté de Commune. Monsieur Perche rappelle que sa position sur ce dossier reste inchangée.

Présents : 20

Exprimés : 23

Pour : 18

Contre : 5

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, par 18 voix pour et 5 contre (les membres de l'opposition municipale) donnent les pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des pièces contractuelles nécessaires à l'accomplissement de cette acquisition.

8) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'EXPLOITATION IKOS :

Le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser le renouvellement de la convention établie entre la Commune de Doudeville et la société IKOS pour l'exploitation de la zone de remblai (ancienne décharge de VAUTUIT).

Les conditions sont les suivantes :

-Loyer trimestriel de 2.250 euros HT soit 9.000 euros HT par an avec indexation annuelle du loyer selon l'indice INSEE du coût de la construction.

- Durée de la convention : 5 ans.

La société IKOS s'engage à exploiter le site dans le respect de la réglementation encadrant les Installations de Stockage de Déchets Inertes.

Le Conseil Municipal doit donner les pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le renouvellement de la convention.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Monsieur malandrin indique qu'il a négocié les tarifs à l'occasion de ce renouvellement. La société IKOS a accepté la hausse sensible du loyer qui passe de 8.000 € à 9.000 € par an plus une revalorisation annuelle selon l'évolution de l'indice INSEE. Monsieur Merit demande si les déchets sont vraiment inertes et non polluants. Monsieur Malandrin répond que c'est une obligation légale et contractuelle. Par ailleurs, des contrôles sont effectués par un organisme extérieur et par les services de la mairie. Monsieur Merit demande si la buse situé en partie basse du site est toujours bouchée ? Monsieur Laurent répond que la partie basse n'est plus utilisée et a été sécurisée pour éviter ce problème. Monsieur Malandrin indique que c'est contrôlé régulièrement et qu'il s'est rendu sur le site et a pu constater la propreté et les espaces libres.

Présents : 20

Exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, donnent les pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le renouvellement de la convention pour une durée de 5 ans.

9) ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT GAZ & ELECTRICITE VIA LE SDE :

Dans le cadre de l'ouverture des marchés de l'énergie, il s'agit d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture d'énergies (gaz et électricité) avec une date de mise en œuvre effective au 1^{er} janvier 2017.

En ce qui concerne le gaz, il vous est proposé d'adhérer au groupement de commandes mutualisé par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC énergies).

En ce qui concerne l'électricité, il vous est proposé d'adhérer au groupement de commandes mutualisé par le Syndicat Départemental d'Energies de la Seine-Maritime (SDE76).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces contractuelles nécessaires aux groupements d'achat d'énergies.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Monsieur Fortin explique que dans le cadre de l'ouverture des marchés de l'énergie, les groupements d'achats actuels arrivent à échéance le 31 décembre 2016. Concernant le gaz, le SDE du Calvados propose un groupement d'achat pour les collectivités de la région Normandie avec une durée de marché d'un an. La commune ayant un contrat avec ENI jusqu'au 15 octobre 2017, le nouveau marché démarrera à compter de cette date.

Concernant l'électricité, le SDE 76 propose un groupement d'achat pour les collectivités de la Seine-Maritime avec une durée de marché de deux ans.

L'adhésion est de 80 € puis une cotisation annuelle de 40 €.

Monsieur Perche demande si on dépendra du groupement ou du fournisseur ? Monsieur Fortin répond que le groupement met en concurrence et choisit le ou les fournisseur(s) mais c'est la commune qui est titulaire du contrat et en assure la gestion. Madame Ficet demande à partir de quand la commune fera des économies ? Monsieur Fortin répond à partir du 15 octobre 2017.

Présents : 20

Exprimés : 23

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 1

Les membres du Conseil Municipal, par 22 voix pour et 0 contre et 1 abstention (Monsieur Perche), donnent les pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des pièces contractuelles nécessaires aux groupements d'achat d'énergies.

10) CONVENTION SDE POUR L'INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser la signature de la convention établie entre la Commune de Doudeville et le Syndicat Départemental d'Energies de la Seine-Maritime (SDE76) pour le déploiement d'une borne de recharge pour véhicules électriques située sur le parking du Mont Criquet, rue Jean Varin.

Les conditions sont les suivantes :

-La totalité des dépenses d'investissement et de fonctionnement sont à la charge du SDE76.

- La commune autorise l'occupation à titre gracieux de l'emplacement dédié.

- Fin de la convention : 31/12/2035.

Le Conseil Municipal doit donner les pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Monsieur Duthoit explique qu'il a été contacté par le SDE 76 pour l'installation de la borne. L'ensemble de la signalétique est à la charge du SDE. Pour l'instant le rechargement est gratuit pour les utilisateurs. Monsieur Orange demande quels seront les tarifs après ? Monsieur Duthoit répond qu'on ne sait pas pour l'instant. Il existe un système de carte de paiement actuellement en cours de déploiement.

Présents : 20

Exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, donnent les pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention ainsi que toutes pièces contractuelles nécessaires à cette opération.

11) CREATION DE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT – BUDGET VILLE 2016- ACTIVITES PERISCOLAIRES

Afin de pouvoir régler de futurs achats dans le cadre des activités périscolaires, il est nécessaire de créer un nouveau programme d'investissement.

Les membres du Conseil Municipal doivent autoriser la création du programme suivant :

Programme 257 : ACTIVITES PERISCOLAIRES

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Pas de commentaire.

Présents : 20

Exprimés : 23

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 1

Les membres du Conseil Municipal, par 22 voix pour et 0 contre et 1 abstention (Monsieur Perche), autorisent cette création de programme d'investissement.

12) VILLE – BUDGET – DECISION MODIFICATIVE :

VIREMENT DE CREDITS – SECTION D'INVESTISSEMENT - BUDGET VILLE 2016 :

Afin de pouvoir mandater diverses factures, des décisions modificatives sont nécessaires pour les différents programmes ci-dessous et des virements de crédits sont proposés aux membres du Conseil Municipal :

BUDGET VILLE 2016	RECETTES	DEPENSES
SECTION D'INVESTISSEMENT		
215 MATERIEL ESPACES VERTS – 21578 MATERIEL ET OUTIL. VOIRIE		+ 18 880
232 BATIMENT SERVICES TECHNIQUES - 2135 INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENT CONSTRUCTION		+ 414.28
244 TNT – 2135 INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENT CONSTRUCTION		+ 1 928.60
246 RENOVATION STADE TRIBUNE - 2135 INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENT CONSTRUCTION		+ 10 848
257 ACTIVITES PERISCOLAIRES – 2135 INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENT CONSTRUCTION		+ 585
225 REFECTION VOIRIES - 2135 INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENT CONSTRUCTION		- 32 655.88

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Madame Guenoux présente les virements de crédits au sein de la section d'investissement. Madame Ficet demande pourquoi ce changement alors que le vote du budget est récent ? Madame Guenoux répond que c'est le principe d'un budget primitif qui est prévisionnel et qu'il convient d'ajuster au cours de l'année. Madame Ficet dit que c'est de l'argent en moins pour la voirie et que c'est dommage. Monsieur Fortin indique la reprise de l'ancien tracteur sera récupérée en recettes qui serviront à la voirie. Madame Ficet dit que le budget est surestimé et finalement revu à la baisse. Madame Guenoux rappelle que c'est le principe d'un budget primitif.

Présents : 20

Exprimés : 23

Pour : 18

Contre : 5

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, par 18 voix pour et 5 contre (les membres de l'opposition municipale) et 0 abstention, acceptent cette décision modificative.

13) DELEGATIONS DE SIGNATURE AUX FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX :

Les membres du Conseil Municipal, par xx voix pour et xx abstentions (), décident des délégations suivantes aux fonctionnaires territoriaux :

M. Philippe FOULON

Mme Christine VASSE

Mme Elodie MULOT

En vertu des articles R 2122.8 et R.2122.10, le maire peut sous sa surveillance et sa responsabilité et en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints, donner par arrêté délégation de signature.

Art R 2122.8 :

-à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune pour la délivrance des expéditions du registre des délibérations et des arrêtés municipaux, la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et, dans les conditions prévues à l'article L.2122.30, la légalisation des signatures ;

Art R 2122.10 : ETAT CIVIL :

Le maire peut déléguer à un ou à plusieurs fonctionnaires de la commune les fonctions qu'il exerce en tant qu'officier de l'Etat Civil pour la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants naturels, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation, pour la transcription, la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'Etat Civil, de même que pour dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus. Les actes ainsi dressés comportent la seule signature du fonctionnaire municipal délégué.

L'arrêté portant délégation est transmis tant au Préfet qu'au Procureur de la République près le tribunal de Grande Instance dans le ressort duquel se trouve la commune intéressée.

Le ou les fonctionnaires titulaires de la commune délégués pour la déclaration des déclarations, la rédaction, la transcription et la mention en marge des actes de l'Etat Civil prévus par le présent article peuvent valablement délivrer toutes copies et extraits, quelle que soit la nature des actes.

L'exercice des fonctions déléguées s'opère sous le contrôle et la responsabilité du Maire.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Monsieur Malandrin explique que suite au départ de Monsieur Boutard et l'arrivée de Monsieur Foulon, il convient de délibérer pour donner la délégation de signature à ce dernier. Monsieur Merit demande pourquoi Madame Tourmente n'a pas la délégation. Monsieur Malandrin répond qu'il y a déjà 3 signatures et que cela est suffisant. Par ailleurs, c'est aussi une question de respect hiérarchique.

Présents : 20

Exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, autorisent la délégation de signature pour les 3 fonctionnaires.

Commission des Travaux et de l'Environnement

10 mai 2016
19 H 00

VILLE DE DOUDEVILLE

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS
M. MALANDRIN	X		
M. LAURENT		X	
MME TERRY	X		
M. METAIS	X		
M. DUTHOIT	X		
M. MERIT	X		
M. ORANGE			X
MME GUENOUX	X		
M. GEMEY	X		
<u>SUPPLEANTS :</u>			
Mme LECLERC			
M. FORTIN			

COMPTE-RENDU

Ordre du jour :

- Achat d'un tracteur tondeuse
- Achat d'une voiture utilitaire
- Point sur les travaux :
 - logement Gendarmerie
 - maison des associations.

1° Achat d'un tracteur tondeuse :

En raison de l'urgence du besoin, l'achat du tracteur tondeuse a été avancé et les 3 devis ont été donnés au préalable à Monsieur ORANGE. Le choix s'est porté sur un modèle ISEKI diesel. Pour mémoire, les devis sont les suivants :

Entreprise AUBERT 26.160 € TTC

Entreprise AMS Equipements 26.400 € TTC

Entreprise DAGICOUR 26.000 € TTC

La proposition financière de l'entreprise DAGICOUR a été retenue pour un montant total de 26.000 € TTC dont une reprise de l'ancien tracteur KUBOTA pour 1.500 €.

Monsieur Emmanuel Ficet est désigné responsable de l'entretien de cet engin.

Monsieur Malandrin attire l'attention sur l'importance de l'entretien vu l'investissement pour la collectivité. Il se félicite d'ailleurs du bon niveau de maintenance des engins des services techniques.

2° Achat d'un véhicule utilitaire léger :

Le BOXER est usé et doit être remplacé mais par un véhicule plus petit. Comme le BOXER peut encore rouler un peu, il est désormais affecté à l'adjoint du responsable des services techniques, Monsieur Stéphane Lavisse. Monsieur Malandrin précise que le BOXER ne sera pas remplacé en fin de cycle.

Des devis ont été demandés chez les constructeurs Citroën, Peugeot et Renault :

CITROEN

Berlingo 20 L1 HDI 9 0BVM CLUB	14.307,36 € TTC
C3 société BlueHDI 75 BVM ATTRACTION	12.436,96 € TTC
C4 société BlueHDI 100 BVM LIVE	15.752,16 € TTC

PEUGEOT

Partner Pack Clim 120 L1 1,6L BlueHDI 75 BVM5	13.830,96 € TTC
208 affaire 5P Pack Clim 1,6L BlueHDI 75 BVM5	13.817,92 € TTC
308 affaire 5P Pack Clim 1,6L BlueHDI 100 S&S BVM5	16.554,96 € TTC

RENAULT

Kangoo Express GD Confort Energy DCI 75	14.790,76 € TTC
Clio société Air Energy DCI 75	12.712,36 € TTC
Nouvelle Mégane société Air Energy DCI 90	16.992,76 € TTC

Le Peugeot Partner est le modèle qui répond le mieux au besoin et est économiquement le plus avantageux.

Madame Guenoux propose de prévoir l'installation d'un crochet d'attelage qui est très utile sur ce genre de véhicule.

A NOTER : Quelques jours après la commission, Peugeot a fait une nouvelle proposition commerciale pour un Partner Pack Clim 120 L1 1,6L HDI 75 BVM5 à 13.701,36 € TTC. Ce véhicule est disponible immédiatement et est équipé d'un pack séparation de cabine et de l'aide au stationnement arrière. Le choix s'arrête donc sur ce véhicule.

Monsieur Duthoit demande quelles marques constituent le parc roulant ?

Monsieur Malandrin répond que les différentes marques françaises sont représentées et qu'un roulement est fait à l'occasion des changements de véhicules.

Monsieur Duthoit propose d'étudier à l'avenir la solution des véhicules électriques. Monsieur Métais répond que le problème de l'autonomie des batteries n'est pas encore résolu.

Monsieur Malandrin dit qu'il sera effectivement intéressant à l'avenir d'étudier cette solution mais qu'il faut garder à l'esprit que certains véhicules peuvent être amenés ponctuellement à sortir du territoire communal. Le coût des batteries est également un facteur important dans le choix de ce type de véhicule.

3° Point sur les travaux en cours :

Gendarmerie : A ce jour les délais sont tenus, pas de retard dans le calendrier prévisionnel.

Les volets au RDC côté rue ne seront pas des volets roulants mais des persiennes pour garder une source de lumière suffisante d'une part et pour des raisons esthétiques d'autre part.

Pour la chaufferie, le démontage du sol existant est nécessaire et une chape béton doit être coulée.

L'escalier va être légèrement modifié dans sa forme ce qui génère une réduction du coût.

Les façades doivent être repeintes, une demande de devis va donc être faite pour le montage/démontage d'un échafaudage et la mise en peinture.

Maison des associations : Des devis ont été demandés pour les lots maçonnerie et électricité. Monsieur Métails souligne les difficultés à obtenir des devis de la part des entreprises.

Les travaux consistent à couler une dalle béton extérieure pour l'agrandissement, une chape béton à l'intérieur et pose de carrelage. Création de WC et d'un local de rangement. Reprise de la porte d'entrée. Installation d'un plafond acoustique.

Maçonnerie :

EURL Roussignol 23.785,20 € TTC

Entreprise LESUEUR Patrick 21.063,50 €

Electricité :

Entreprise ELOY 8.334.00 € TTC

Entreprise Vincent Gillé 5.551.20 € TTC

Ateliers municipaux : Le chauffe-eau électrique étant hors d'usage, il faut le remplacer car il est indispensable pour le personnel des services techniques de pouvoir se laver correctement et également prendre une douche si besoin.

Le devis de CEDEO s'élève au total à 414,28 € TTC pour un chauffe-eau électrique de 200 litres, un trépied et un groupe de sécurité. La dépose et la pose du matériel sera effectué en régie.

Stade : Un trottoir de 1,5 m en béton autour du vestiaire sera fait en régie.

La dépose de la main courante va se faire très prochainement. La suite des travaux doit être planifié et budgété avant décision.

Prochaine commission dans 1 mois.

Clôture de la séance à 20h30.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Monsieur Orange précise que concernant le premier point, le prix des devis lui ont été communiqué par téléphone.

Présents : 20

Exprimés : 23

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 5

Les membres du Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale), valident le compte-rendu de la commission des travaux, et autorisent l'achat du tracteur-tondeuse, de la voiture utilitaire et la réalisation des différents travaux.

Commission des Travaux et de l'Environnement

6 juin 2016
19 H 00

VILLE DE DOUDEVILLE

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS
M. MALANDRIN	✓		
M. LAURENT	✓		
MME TERRY	✓		
M. METAIS	✓		
M. DUTHOIT	✓		
M. MERIT	✓		
M. ORANGE	✓		
MME GUENOUX	✓		
M. PETIT	✓		
<u>SUPPLEANTS :</u>			
Mme LECLERC			
M. FORTIN			

COMPTE-RENDU

➤ **Maison des associations**

➤ **Questions diverses**

Monsieur Laurent fait un point sur les différents travaux en cours ou à venir.

Voirie :

Rue Maréchal de Villars, les travaux étaient planifiés avant la fête du Lin, mais des interventions de la Sade et de Véolia nous ont obligés à reporter les travaux juste après la fête du Lin. Il est nécessaire que ceux-ci soient réalisés avant les vacances pour éviter des soucis dus au mauvais temps.

La rue Guillotin va être « rustinée » et une couche d'émulsion va être faite partout ainsi que les peintures des emplacements de stationnement. Les travaux auront lieu un mercredi ou quand l'école sera finie.

Monsieur Mérit demande si nous avons vraiment besoin des places de parking, vu le Plan Vigipirate.

Monsieur Laurent lui répond que c'est nécessaire.

Il était prévu de faire la rue des Prés dès la fin de l'école mais le Caux Central doit intervenir pour supprimer une canalisation, et ces travaux ne sont pas encore planifiés.

Dans la rue de la Chambrette, la réfection des trottoirs va être lancée.

Les travaux pour la mise en place de « stop-car » sur le parking de Groupama et sur celui du cimetière ont été reportés en fin d'année.

Deux solutions ont été proposées. La première, avancer les butées pour les cars, la seconde, laisser tel que et combler en terre jusque mi-talus.

La signalisation routière va être faite sur les rues déjà refaites, ainsi que les marquages au sol pour l'accessibilité pour personnes à mobilité réduite.

Plusieurs avaloirs ont été refaits par les services techniques.

Tennis :

Il manque encore deux devis qui vont arriver en fin de semaine.

Monument aux morts de Vautuit :

Dès que les devis manquants sont arrivés, on lance les travaux.

Stade :

Les vestiaires sont finis, un trottoir tout autour ainsi qu'un bac à chaussures ont été réalisés par les services techniques. Il reste le lessivage et la peinture extérieure.

Monsieur Orange demande si un WC extérieur est prévu.

Monsieur Petit lui répond qu'il y a un WC et un urinoir.

Pour la remise aux normes du terrain, les services techniques démonteront la main courante, les buts et les pare-ballons. Ils vont également niveler à nouveau devant les buts pour combler les trous et semer du gazon.

Trois devis ont été reçus, c'est celui de l'entreprise Nerual qui a été retenu pour un montant de 16543,20 euros. Nous allons recevoir 8 000 euros de subvention pour la rénovation des vestiaires, ce qui va permettre de financer la pose.

Plantations :

Le carrefour a été planté en vivaces.

Maison des associations :

Pour la maçonnerie, nous avons reçu trois devis des entreprises Lesueur, Guérillon et Roussignol. L'entreprise Lesueur a été retenue car elle est la moins-disante et qu'elle peut commencer la semaine prochaine.

Pour la menuiserie, nous avons reçu deux devis des entreprises Saumon et Halavent. L'entreprise Halavent proposait un double vitrage incassable uniquement d'un côté, ce qui explique la différence de prix avec l'entreprise Saumon. Cela entraînera donc des compléments et l'entreprise Halavent qui était moins cher va devenir plus cher. C'est donc l'entreprise Saumon qui est retenue.

Pour l'électricité, nous avons reçu trois devis des entreprises Gillé, Chris Electricité et Eloy. Le moins cher est Monsieur Vincent Gillé, il a donc été retenu.

Gendarmerie :

Le plancher chauffant a été posé, il y avait un temps de séchage nécessaire, les travaux vont donc reprendre. Le plaque au plâtre est bien avancé mais les bandes sont mal collées et donc à reprendre.

Monsieur Mérit à plusieurs questions diverses.

- La création d'une nouvelle marche ainsi que le marquage de l'existante entre la salle de réception et l'escalier de l'étage de l'Hôtel de Ville
- La mise en place d'une rampe sur le parvis de l'Hôtel de Ville
- Le changement du fond de la plaque de commémoration installée en façade de l'Hôtel de Ville
- L'installation d'un panneau d'affichage à l'entrée du CCAS pour éviter l'affichage sur les portes vitrées
- La réparation du store bloqué dans la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville
- Le marquage sur les vitres indiquant la bibliothèque à l'étage à supprimer
- La remise en état des parquets de l'estrade, de l'étage et du rez-de-chaussée
- La tonte de l'ex maison de retraite

Monsieur Malandrin prend note de ces remarques et le nécessaire sera fait pour tout ce qui est prévu au budget 2016. Le délai n'est pas précisé car certains de ces travaux peuvent être faits en hiver.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Madame Chanel ne voit pas de WC à l'extérieur des vestiaires. Monsieur Métais répond qu'ils sont sur la droite du bâtiment et qu'une porte d'accès PMR a été installée. Monsieur Malandrin dit qu'il s'agit peut-être d'un défaut d'affichage.

Madame Lemoine demande quand sera fait le désherbage des trottoirs car certains habitants s'en plaignent. Monsieur Laurent répond qu'une partie est déjà faite notamment en centre bourg en prévision de la fête de lin et que le tracteur équipé de brosses dures tourne depuis ce mercredi matin. Il précise que l'emploi des produits phytosanitaires est très réglementé et leur efficacité pas toujours réelle. Monsieur Malandrin rappelle qu'une législation sévère réduit leur utilisation et que les herbes situées au niveau de la jonction entre les habitations et les trottoirs doivent être retirées par les habitants eux-mêmes. Il n'y a pas de solution alternative à ce jour.

Présents : 20

Exprimés : 23

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 5

Les membres du Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale), valident le compte-rendu de la commission des travaux et autorisent la réalisation des différents travaux.

16) QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Orange demande qui s'occupe du bassin d'infiltration de la station d'épuration ? Monsieur Malandrin répond que c'est le Caux Central mais qu'il persiste des problèmes de communication et reconnaît le mauvais fonctionnement de l'équipement. Monsieur Orange demande qui a installé des chèvres sur le site ? Monsieur Malandrin répond que c'est le Caux Central et qu'il en avait été informé.

Suite à l'article paru dans le Courrier cauchois, Madame Ficet demande à savoir où en est le dossier Carrefour Market ? Monsieur Malandrin répond qu'il s'agit de l'interprétation directe de Carrefour Market et de l'association de sauvegarde du Patrimoine. La commune n'a pas été sollicitée à ce sujet. Monsieur Malandrin a reçu Madame Mortagne et deux directeurs de Carrefour régions Ouest et Nord ce matin pour donner sa position d' élu et avancer dans la réflexion. Il y aura sans doute un nouveau projet de proposé. Madame Ficet demande à propos de la pétition qui circule, comment peut-on s'assurer que ce soient uniquement des Doudevillais qui signent ? Monsieur Malandrin répond qu'il n'y a pas que des Doudevillais mais l'association gère comme elle l'entend. Monsieur Fortin dit que le mieux serait le vote. Monsieur Perche dit à Monsieur Malandrin qu'il dit avoir donné sa position à Carrefour et demande quelle est-elle ? Monsieur Malandrin répond qu'il a donné des suggestions, des pistes comme déplacer la station-service installée à titre dérogatoire et qu'une large discussion a été ouverte. Une rencontre avec un notaire aura lieu pour étudier les propositions mais c'est à Carrefour Market de présenter un nouveau projet. Monsieur Perche indique la responsabilité de la municipalité si la commune venait à perdre ce commerce. Monsieur Malandrin répond qu'il n'est pas question d'empêcher le développement de ce commerce mais qu'il essaye de concilier le développement du commerce avec le respect du patrimoine de la commune.

Monsieur Mérit souhaite adresser un message aux élus présents qui sont également élus de la Communauté de communes. Concernant la gestion des gens du voyage, il espère qu'il n'y aura pas de création d'aire d'accueil sur Doudeville. Monsieur Malandrin répond qu'il s'agit d'une nouvelle compétence des nouvelles Communauté de communes et ce à compter du 1^{er} janvier 2017.

Monsieur Mérit indique que le fait que le dépôt pour les déchets verts soit fermé le dimanche matin pose problème pour les Doudevillais. Monsieur Malandrin répond que c'est également le cas sur la Communauté de communes de Yerville. Le sujet sera rediscuté après la fusion.

Question du public : Qu'est-il prévu pour éviter les inondations à Vautuit car l'eau passe par-dessus les trottoirs lors des grosses pluies ? Monsieur Malandrin répond qu'il va demander un nettoyage des caniveaux par les services techniques. Il faudra contacter également les bassins versants pour l'entretien de la zone.

Question du public : Pourquoi n'y a-t-il pas d'état des lieux de fait lors de la location de salle RPA ? Monsieur Malandrin s'en étonne car il n'était pas informé de ce fait. Le nécessaire sera fait.

Monsieur Orange demande où en est le projet avec Héricourt à propos de l'école de musique ? Monsieur Malandrin répond qu'une discussion avec Laurent Tabesse a été engagée pour élargir le périmètre de l'école de musique sur Saint-Laurent en Caux et Héricourt. Héricourt est favorable et selon le nombre d'élèves intéressés, il y aura une possibilité de création d'une annexe sur Héricourt. C'est encore une ébauche pour l'instant. Monsieur Perche se demande si la nouvelle Communauté de communes prendra la compétence ? Monsieur Malandrin répond que la compétence est au titre de la culture au sens large. Il faudrait peut-être préciser enseignement artistique mais une étude sera très certainement menée à l'avenir.

18) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DU PERSONNEL DU 31 MAI 2016 :

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 20
Exprimés : 23
Pour : 13
Contre : 1
Abstentions : 9

Les membres du Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 contre et 9 abstentions, valident le compte-rendu de la commission du personnel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

La date de la prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au jeudi 30 juin 2016 à 20h30.